



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Approbation Budget Primitif 2019

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2018

Délibération n° DELIB_05_FI_18_12_10_BUDGET_PRIMITIF_2019

L'an deux mille dix-huit, le 10 décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 novembre 2018.

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée par arrêté interministériel du 21/12/2016,
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- La délibération n°12_FI_18_07_03_DOB_2019 du Conseil d'Administration en date du 3 Juillet 2018 portant Débat d'Orientations Budgétaires 2019 et le Document d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,

La Présidente,

EXPOSE

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 Juillet 2018, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé à la présente et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Ce projet a été établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui lui sont applicables.

L'annexe relative au Tableau des effectifs fait l'objet d'une délibération séparée qui sera jointe au document budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'administration de le voter et de préciser que les provisions qui devront le cas échéant être constituées présenteront un caractère semi-budgétaire.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST ÉQUILIBRÉE À 6 717 066 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	815 616.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 650 750.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000.00 €
66	Charges Financières	1 000.00 €
67	Charges Exceptionnelles	74 700.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	165 000.00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6 717 066.00 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	165 500.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	410 000.00 €
73	Impôts et taxes	10 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations <i>dont :</i> <ul style="list-style-type: none">- 5 235 000 € de participation financière de la Ville de Marseille- 683 600 € de subvention de fonctionnement du Ministère de la Culture dont 10 000€ pour le Projet Pisourd	6 067 066.00 €

	<ul style="list-style-type: none"> - 63 466 € de soutien financier du Ministère de la Culture pour le programme d'interprétariat Pisourd / Pilab Création - 15 000 € de soutien financier du Ministère de la Culture pour le programme de professionnalisation « Travail ! Travail ! » - 10 000 € de soutien financier du Ministère de la Culture pour le programme de Recherche « Réseau Cinéma en Ecole Supérieure d'Art » - 5 000 € de soutien financier du Ministère de la Culture pour le projet « Monitorat / Tutorat » - 10 000 € de soutien financier du Ministère de la Culture pour le projet « Bureau des Positions » - 15 000 € de subvention pour la mobilité dans l'enseignement supérieur de l'agence ERASMUS (montant provisoire) - 30 000 € de subvention de la Région pour le projet « Zéro Déchet Plastique – Projet inter-écoles de design en Région Sud Goodbye Hello » 	
75	Autres produits de gestion courante	64 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	6 717 066,00 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ÉQUILIBRÉE À 165 000 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €
20	Immobilisations incorporelles	26 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	88 000,00 €
23	Immobilisations en cours	51 000,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	165 000,00 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	165 000,00 €

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de budget primitif pour l'exercice 2019 avec vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement. Ce budget est voté par nature.

Article 2 : d'inscrire en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 10 décembre 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le ...11/12/18

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :